ZIMMER HOLDINGS, INC.

Wilmington, Delaware, Etats-Unis

Résultats finaux définitifs de l'offre publique d'acquisition (échange et espèces) portant sur toutes les actions au porteur de InCentive Capital AG, Zoug, Suisse, ayant une valeur nominale de CHF 20.00 chacune et se trouvant en mains du public

Le 19 juin 2003, Zimmer Holdings, Inc., Wilmington, Delaware, Etats-Unis (**«Zimmer»**), a lancé une offre publique d'acquisition (échange et espèces) portant sur toutes les actions au porteur en circulation de InCentive Capital AG, Zoug, Suisse (**«InCentive»** et cette offre, **«Offre»**). Sur la base de la formule servant au calcul du prix de l'Offre, chaque action au porteur en circulation de InCentive ayant une valeur nominale de CHF 20.00 chacune (**«Action InCentive»**) sera échangée contre 3.8349 actions ordinaires de Zimmer ayant une valeur nominale de USD 0.01 chacune (**«Action Ordinaire Zimmer»**), plus CHF 178.84 nets en espèces, sans intérêt, la possibilité d'opter pour le mécanisme mix and match étant offerte.
Parallèlement, Zimmer a également lancé une offre publique d'acquisition (échange et espèces) séparée portant sur toutes les actions nominatives en circulation de Centerpulse AG, Zurich, Suisse (**«Actions Centerpulse»** et cette offre, **«Offre Centerpulse»**). InCentive détient présentement 2'237'577 Actions Centerpulse (approximativement 18.3% des Actions Centerpulse émises).

RÉSULTATS FINAUX DÉFINITIFS

A l'échéance de la période supplémentaire d'acceptation, le 15 septembre 2003, à 16h00 (heure suisse), 2'146'871 Actions InCentive ont été présentées à l'acceptation à Zimmer. La participation de Zimmer dans InCentive s'élève donc à 99.98% des Actions InCentive émises et des droits de vote dans InCentive.

RÉSULTATS RELATIFS AU CHOIX MIX AND MATCH

Les calculs sont effectués sur la base du nombre d'acceptations et de choix mix and match au 15 septembre 2003, dernier jour de la période supplémentaire d'acceptation. Pour effectuer ces calculs, la valeur prise en compte des Actions Ordinaires Zimmer sera de CHF 62.50 par action (prix de l'Action Ordinaire Zimmer à la clôture du marché en date du 19 mai 2003, dernier jour de bourse avant la publication de l'annonce préalable de l'Offre, soit USD 48.28 par action, au taux de change (achat USD) du même jour à midi où USD 1.00 = CHF 1.2945).
Le tableau suivant, qui a été établi sur la base des résultats du choix mix and match relatif à l'Offre et à l'Offre Centerpulse, indique ce que recevront les détenteurs qui ont présenté leurs Actions InCentive à l'acceptation et qui ont opté pour (i) le «droit standard», (ii) «autant d'Actions Ordinaires Zimmer que possible» ou (iii) «autant d'espèces que possible»:

	Indications concernant l'Offre	
Choix	**Actions Ordinaires Zimmer**	**Espèces**
Droit standard		
Par Action InCentive	3.8349	CHF 178.84
Autant d'Actions Ordinaires Zimmer que possible		
Par Action InCentive	4.0059	CHF 168.15
Autant d'espèces que possible		
Par Action InCentive	0	CHF 418.52

Les détenteurs qui ont présenté leurs Actions InCentive à l'échange et qui n'ont pas opté pour un des choix du mécanisme mix and match recevront le droit standard.

NOTIFICATION

Le 31 août 2003, Zimmer a conclu un contrat (**«Contrat»**) avec René Braginski, Hans Kaiser, «Zurich» Compagnie d'Assurances et III Institutional Investors International Corp, qui détiennent ensemble approximativement 77% du capital-actions de InCentive émis. Ce Contrat est à la disposition du public sur le site internet de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse suivante:
http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1136869/000095012303010007/y8966218exv99wdw1.txt.

DATE DE RÈGLEMENT

L'échange d'Actions InCentive contre des Actions Ordinaires Zimmer aura lieu en date du 2 octobre 2003. Le même jour, le montant en espèces offert pour chaque Action InCentive présentée à l'acceptation (y compris tout montant qui doit être payé en lieu et place de l'émission de rompus d'Actions Ordinaires Zimmer) sera payé.

Zurich, le 19 septembre 2003

Credit Suisse First Boston

	Numéro de valeur suisse	ISIN	Bloomberg	Symbole Ticker Telekurs
Actions InCentive				
– non présentées à l'échange (1ère ligne)	286 089	CH 000 286089 5	INC SW	INC
– présentées à l'échange à Zimmer (2ème ligne)	1 622 169	CH 001 622169 6	INCE SW	INCE
Actions Ordinaires Zimmer	1 262 932	US 989 56P102 1	ZMH US	ZMH

Informations concernant la présente publication et les offres d'échange de Zimmer
United States of America
This announcement is neither an offer to purchase nor a solicitation of an offer to sell any securities. Any exchange offer has been and will be made only through a registration statement and related materials. In connection with Zimmer's exchange offers, Zimmer has filed registration statements on Form S-4 (each containing a U.S. prospectus) and a proxy statement on Schedule 14A with the U.S. Securities and Exchange Commission and has submitted Swiss offer prospectuses to the Swiss Takeover Board. Investors and securityholders of Centerpulse, InCentive and Zimmer are advised to read these disclosure materials (including other disclosure materials when they become available), because these materials contain important information. Investors and securityholders may obtain a free copy of the disclosure materials and other documents filed by Zimmer with the U.S. Securities and Exchange Commission at the SEC's website at www.sec.gov. The disclosure materials and other documents of Zimmer may also be obtained from Innisfree M&A Incorporated, the information agent for the Centerpulse offer, at (877) 750-5836. Additionally, the Swiss offer prospectuses in German, French or English, which include as an exhibit the U.S. prospectus, can be ordered free of charge from Credit Suisse First Boston, Zurich (phone: +41 1 333 43 85, fax: +41 1 333 23 88, e-mail: equity.prospectus@csfb.com).
United Kingdom Restriction on Distribution of these Documents
The shares of Zimmer Common Stock offered in its exchange offers may not be offered or sold in the United Kingdom, by means of Zimmer's offer documents or any other document, other than to persons whose ordinary activities involve them in acquiring, holding, managing or disposing of investments (as principal or agent) for the purposes of their businesses or otherwise in circumstances which will not result in an offer to the public in the United Kingdom within the meaning of the Public Offers of Securities Regulations 1995.
Zimmer's offer documents relating to Zimmer's exchange offer for InCentive are important and require your immediate attention. If you are in any doubt about the action you should take, you are recommended immediately to seek your own personal financial advice from your stockbroker, bank manager, solicitor, accountant or other independent financial adviser duly authorized under the Financial Services & Markets Act 2000 if you are resident in the United Kingdom or, if not, another appropriately authorized independent financial adviser.
Restrictions de vente dans certains pays et juridictions
La distribution de documents portant sur l'offre de Zimmer et le lancement de ses offres d'échange peuvent être restreints dans certaines juridictions par la loi. Les offres d'échange de Zimmer ne sont pas destinées à, directement ou indirectement, et ne pourront pas être acceptées dans ou à partir d'une juridiction dans laquelle le lancement ou l'acceptation de telles offres d'échange ne serait pas conforme au droit de cette juridiction. Les personnes qui entrent en possession de documents portant sur l'offre de Zimmer doivent se tenir informées de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation de la législation sur les valeurs mobilières de ces juridictions. Zimmer n'assume aucune responsabilité en cas de violation par quiconque de ces restrictions. **Zimmer ne destine les offres d'échange ni à l'Australie, ni au Canada, ni au Japon et les offres d'échange de Zimmer ne peuvent être acceptées dans et à partir d'aucun de ces pays.**